

LIVRET HEBDO: 441



Rompre les liens Familiaux est Haram

(Un discours d'Amir

Ahl Us-Sounnah ذَاكُمُ بَرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَّةُ)

- Les droits des proches
- En présence de qui la Miséricorde Divine ne descend-elle pas ?
- Un moyen d'atteindre la Miséricorde Divine
- La meilleure charité



رشته داری کا ٹنا حرام ہے

Rompre les liens familiaux est haram

Ce livret a été présenté en ourdou par le centre de recherche islamique de Dawat-e-Islami (*Al-Madina-tul-‘Ilmiyyah*). Le **département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique ci-dessous afin d'obtenir des récompenses (Sawāb).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

E-mail:  french.translation@dawateislami.net

Rompre les liens familiaux est haram

Une traduction française de “*Rishta dari katna haram hai*”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2025 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1^{ère} parution : Shaban-ul Moazzan 1447 AH – (Février 2026)
Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)
Éditeur : Maktaba-tul-Madinah
Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour la transmission des récompenses à des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

💻 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Invocation pour lire le livre

Lisez la Dou'a (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique. Vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez : **إِنْ شَاءَ اللَّهُ**

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَانْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ** ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf*, vol. 1, p. 40)

Note : Récitez la Salât sur le Prophète **ﷺ** une fois avant et après l'invocation.

Table des matières

Rompre les liens familiaux est Ḥarām	1
Invocation d'Attār :.....	1
L'excellence de la récitation de la Ṣalāt	1
La punition pour avoir rompu les liens familiaux (récit).....	2
Des gens suspendus à des branches enflammées.....	5
Le châtimement ne sera pas levé sans l'accord des parents	5
Le désobéissant fait face à la colère Divine	6
Commandement d'avoir un bon caractère envers ses parents	6
Les droits des proches	6
Œuvre satanique	7
La plaidoirie de la parenté devant la cour d'Allah عَزَّوَجَلَّ	8
Châtiment dans ce monde et dans l'au-delà.....	9
 Les personnes défavorisées.....	 9
“ Celui qui rompt les liens ne devrait pas s'asseoir à notre rassemblement. ”.....	10
Rompre les liens familiaux et se priver de la miséricorde Divine.....	10
Le départ des personnes en désaccord du rassemblement.....	11
La fermeture des portes de la miséricorde.....	11
Amélioration du comportement au sein du foyer.....	12
Une raison pour laquelle les parents résistent aux environnements religieux	13
Le lien Divin à travers la parenté.....	14
Un moyen d'obtenir la miséricorde Divine.....	14
La véritable réconciliation	14
“ Ne soyez pas comme ces gens-là ”.....	15
Allah عَزَّوَجَلَّ sera votre Protecteur et votre Soutien.....	15
La meilleure charité.....	16
Un examen de comptes facilité au Jour de la Résurrection	16

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعٰلَمِيْنَ وَالصَّلٰوَةُ وَالسَّلَامُ عَلٰى خَاتِمِ النَّبِيِّينَ
اَمَّا بَعْدُ فَاَعُوْذُ بِاللّٰهِ مِنَ الشَّيْطٰنِ الرَّجِيْمِ بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ

Rompre les liens familiaux est Ḥarām

Invocation d'Attār :

Ô Seigneur miséricordieux ! À quiconque lit ou écoute le livret “ *Rompre les liens familiaux est harām* ”, accorde-lui la capacité de toujours traiter ses proches avec gentillesse, et accorde-lui, ainsi qu'à toute sa famille, le pardon sans comptes à rendre.

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتِمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَاٰلِهٖ وَسَلَّمَ

L'excellence de la récitation de la *Ṣalāt*

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a déclaré : “ Celui qui récite la *Ṣalāt* sur moi trois fois le matin et le soir par amour et désir pour moi, Allah عزوجل lui pardonnera les péchés qu'il a commis durant ce jour et cette nuit. ” ¹

Chers frères musulmans ! De nos jours, presque tout le monde cherche à rompre les liens familiaux. Dans certains endroits, une mère et son fils sont en désaccord ; ailleurs, des frères et sœurs sont en conflit. Dans certaines familles, il y a des discordes entre les oncles maternels et leurs neveux, tandis que dans d'autres, ce sont les oncles paternels et leurs neveux qui sont en désaccord. En bref, les querelles familiales se sont répandues partout. Pour renforcer votre passion pour *Ṣilat al-*

¹ Al-Mu‘jam ul-Kabīr, vol. 18, p. 362, Hadith : 928

Raḥim (renforcer les liens familiaux) et vous protéger de *Qaṭ' ur-Raḥim* (rompre les liens familiaux), écoutez ce récit édifiant :

La punition pour avoir rompu les liens familiaux (récit)

Un saint رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ déclare :

“ Un homme non arabe, vertueux et pieux, était mon ami. Il vivait près de Makka Tul-Mukarramah ; il passait toute la nuit à accomplir *le ṭawāf* de la Ka'bah et récitait sans cesse le Saint Coran. Cela a été sa routine pendant longtemps. Un jour, je lui ai confié de l'or en tant *qu'amānah* (dépôt confié) et je suis parti en voyage au Yémen. À mon retour, il se trouve que cet homme pieux était décédé.

Je me suis donc adressé à ses enfants, leur ai raconté toute l'histoire et leur ai demandé de me rendre mon dépôt. Ils m'ont répondu : “ Par Allah عَزَّوَجَلَّ ! Nous ne savons pas de quoi vous parlez, et nous ne savons rien de votre dépôt. ” En entendant cela, j'ai été profondément affligé, pleurant la perte d'une grande partie de ma fortune.

Dans cet état d'anxiété, j'ai rencontré Sayyidunā Mālik b. Dīnār رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ. Voyant les signes de chagrin sur mon visage, il me demanda : “ Ô mon frère ! Pourquoi es-tu si triste et inquiet ? ” Je lui ai raconté toute l'histoire. Il me dit : “ Vendredi, à minuit, quand il n'y a personne dans le *Maṭāf* (la zone de circumambulation), place-toi entre le *Rukn* et le *Maqām* (c'est-à-dire *Ar-Rukn ul-Yamānī* et *Maqām Ibrāhīm*) et appelle à haute voix : “ Ô untel ! ” S'il est vraiment un serviteur pieux et accepté par Allah عَزَّوَجَلَّ, son âme te parlera.”

رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ que je l'avais appelé mais que je n'avais reçu aucune réponse. En entendant cela, Sayyidunā Mālik b. Dīnār رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a récité :

إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ

Et il m'a dit : “ Hélas ! Cette personne ne faisait pas partie des vertueux. Maintenant, tu dois te rendre au Yémen. À un certain endroit, il y a un puits appelé “ Barhūt ” où se rassemblent les âmes de ceux qui sont punis. Ce puits se trouve à l'entrée de l'Enfer. Place-toi au bord de ce puits à minuit et appelle-le ainsi : “ Ô âme de untel ! ” et son âme te parlera. ”

J'ai entrepris le voyage vers le Yémen et je me suis assis près du puits appelé “ Barhūt ” à minuit. Là, j'ai vu deux personnes être amenées et descendues dans le puits ; toutes deux pleuraient. L'une demanda à l'autre : “ Qui es-tu ? ” L'autre a répondu : “ Je suis l'âme de cet oppresseur qui était garde du roi dans le monde et qui a consommé Harām ; l'Ange de la Mort عَلَيْهِ السَّلَام m'a jeté dans ce puits, et maintenant je vais continuer à être puni. ” L'autre dit : “ Je suis l'âme d'Abd ul-Malik b. Marwān, qui était une personne désobéissante et oppressive, et maintenant j'ai été amené dans ce puits pour être puni. ” Lorsque j'entendis leurs cris et leurs gémissements, mes cheveux se dressèrent sur ma tête à cause d'une terreur intense. Puis, j'ai regardé dans le puits et j'ai crié à haute voix : “ Ô untel ! ”

La voix de cet homme répondit : “ *Labbayk* ” (c'est-à-dire “ je suis présent ”), et il était dans un état tel qu'il était battu et puni. Je lui ai demandé : “ Ô mon frère ! Où est le dépôt que je t'ai confié ? ” Il me répondit : “ Ce dépôt est enterré à tel endroit, sous telle marche. ” Je lui ai alors demandé : “ Ô mon frère ! Pour quel péché as-tu été amené dans ce lieu de misère (même après avoir passé toute ta vie à adorer Allah ﷻ à Makkah) ? ”

Il me répondit : “ À cause de ma sœur. En effet, j'avais une sœur pauvre qui vivait loin, dans un pays non arabe. Je me suis consacré entièrement au culte d'Allah ﷻ et j'ai vécu à Makka Tul-Mukarramah sans me soucier d'elle. Pendant tout ce temps, je ne me suis pas préoccupé d'elle et je n'ai demandé à aucun voyageur de prendre de ses nouvelles. ”

“ Quand je suis mort, Allah m'a saisi et m'a dit : “ Comment as-tu pu oublier ta sœur, alors qu'elle n'avait pas de vêtements et que tu vivais bien habillé ? Elle restait affamée pendant que tu mangeais à ta faim ; elle restait

assoiffée pendant que tu étais rassasié. Par Mon Honneur et Ma Majesté ! Je ne ferai pas preuve de miséricorde envers ceux qui rompent les liens familiaux. ” Puis Allah عَزَّوَجَلَّ ordonna aux anges : “ Prenez-le et jetez-le dans le puits appelé Barhūt. ” L'Ange de la Mort عَلَيْهِ السَّلَام m'a jeté dans ce puits, et maintenant, je suis soumis à un châtement sévère ici. Ô mon frère ! Va voir ma sœur et demande-lui de me pardonner ; si elle me pardonne, il y aura peut-être un moyen de me libérer de ce châtement, car je n'ai commis aucun autre péché que celui d'avoir rompu les liens familiaux. ” (Cela implique qu'il était vraiment un homme pieux, mais qu'il a commis l'erreur de se brouiller avec sa sœur.)

Je me suis rendu à l'adresse qu'il m'avait donnée, où le dépôt était enterré. J'ai creusé la terre, récupéré mon dépôt, puis je suis entré en contact avec sa sœur. Je lui ai raconté toute l'histoire du début à la fin, et elle s'est mise à pleurer. Je lui ai alors demandé de libérer son frère, et elle s'est mise à invoquer à la Cour d'Allah عَزَّوَجَلَّ avec humilité. Je lui ai donné quelques richesses matérielles et je suis reparti. C'est pourquoi chaque croyant devrait adopter la pratique du *Şilat al-Raḥim* (renouer les liens familiaux). ” ¹

Chers frères musulmans ! Nous tirons une leçon édifiante de cet incident : aussi sobre, vertueux, digne de confiance et honnête qu'une personne puisse être, si elle entretient un conflit avec ses parents ou ses frères et sœurs sans raison valable, si elle les opprime ou si elle rompt les liens avec ses tantes et oncles maternels/paternels, ses grands-pères et ses grands-mères, alors sa fin peut être terrifiante.

De nos jours, certains ne s'entendent pas avec leur mère, d'autres avec leur père ; certains ont rompu les liens avec leurs sœurs, d'autres avec leurs frères ; certains ont des conflits avec leurs tantes et leurs oncles. En bref, beaucoup de gens sont victimes du *Qaṭ al-Raḥim*. Oui, s'il y a un désaccord pour une raison valable selon la loi islamique, alors il n'y a pas de mal. Par exemple, si les parents sont en colère contre leur fils parce qu'il s'est laissé pousser la barbe, leur demande illégitime ne sera pas satisfaite malgré leur colère.

¹ Qurrat ul-‘Uyūn ma‘ar-Rawḍ Il-Fā‘iq, p. 401

Rappelez-vous ! Lorsqu'il y a un commandement d'Allah ﷺ et de Son Bien-Aimé Messager ﷺ, le commandement des parents ne sera pas suivi s'il s'oppose à celui-ci. Allah ﷻ nous a ordonné d'obéir à Son Bien-Aimé Prophète ﷺ, et le Saint Prophète ﷺ a déclaré : “ Taillez vos moustaches de près et laissez pousser vos barbes ; ne prenez pas l'apparence des Juifs. ” ¹

Lorsqu'il y a un ordre clair du Bien-Aimé Messager ﷺ concernant la pousse de la barbe, il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation aux parents.

Cependant, lorsque la Shari'ah autorise de demander la permission aux parents, il faut leur demander l'autorisation. Par exemple, si quelqu'un souhaite accomplir le hajj ou la 'Oumrah *surérogatoire*, il doit demander à ses parents ; s'ils le lui interdisent, il doit s'en abstenir. Gardez également à l'esprit cette règle : si le hajj devient *fard* (obligatoire) pour quelqu'un, il doit l'accomplir même si ses parents ne lui en donnent pas la permission. ² Si quelqu'un s'abstient d'accomplir le pèlerinage *fard* parce que ses parents le lui interdisent, il commet un péché. En bref, les ordres des parents ou des proches ne doivent pas être suivis s'ils sont contraires à la Shari'ah. Néanmoins, si les parents donnent un ordre dans les limites de la Shari'ah, leur désobéir est un péché grave, et ceux qui causent du chagrin à leurs parents s'exposent à des punitions douloureuses.

Des gens suspendus à des branches enflammées

Lors de la nuit de l'Ascension (al-Mi'rāj), le Bien-Aimé Prophète ﷺ vit une scène où certaines personnes étaient suspendues à des branches enflammées. Il a été dit : “ Ces personnes avaient l'habitude d'insulter leurs parents. ” ³

Le châtiment ne sera pas levé sans l'accord des parents

Il est dit dans un récit qu'Allah ﷻ dit : “ Je ne lèverai pas la punition de ceux qui désobéissent à leurs parents tant que leurs parents eux-mêmes ne leur auront pas

¹ Muslim, p. 125, Hadith : 602-603

² Al-Fatāwā Ar-Riḍāwīyyah, vol. 10, p. 658

³ Az-Zawājir 'an-Iqtirāf Il-Kabā'ir, vol. 2, p. 139

pardonné. Par Mon honneur et Ma Majesté ! Je ne sortirai pas leurs enfants de l'Enfer sans l'accord de leurs parents. ” ¹

Le désobéissant fait face à la colère Divine

Dans un autre récit, il est dit : “ Si une personne désobéit à ses parents et meurt alors que ses parents sont en colère contre elle, même si elle a jeûné et prié, elle rencontrera Allah عَزَّوَجَلَّ dans un état où Allah عَزَّوَجَلَّ sera mécontent d'elle. ” ²

Commandement d'avoir un bon caractère envers ses parents

Ô dévots du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Il faut traiter ses parents avec bonté et gentillesse, comme Allah عَزَّوَجَلَّ le dit dans le Saint Coran :

وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ط

Et soyez bons envers (vos) parents ; ³

عَزَّوَجَلَّ lui accorde la récompense d'un Hajj accepté. ” ⁴

Les droits des proches

Souvenez-vous ! Les droits des proches sont immenses, et Satan s'efforce de rompre ces liens, comme Allah عَزَّوَجَلَّ le dit :

إِنَّ الشَّيْطَانَ يَنْزَغُ بَيْنَهُمْ ط

Satan sème la discorde entre eux. ⁵

¹ Qurrat ul-‘Uyūn ma‘ar-Rawḍ Il-Fā‘iq, p. 403 sélectionné

² Qurrat ul-‘Uyūn ma‘ar-Rawḍ Il-Fā‘iq, p. 403 sélectionné

³ Saint Coran, Banī Isrā‘īl, verset 23 ; traduction tirée de Kanz ul-īmān

⁴ Shu‘ab ul-Īmān, vol. 6, p. 186, Hadith : 7856

⁵ Saint Coran, Banī Isrā‘īl, verset 53 ; traduction tirée de Kanz ul-īmān

Regardez ! Satan sème la haine parmi les gens, mais un croyant transmet un message d'amour. À cet égard, Sayyidunā Jalāl ud-Dīn Ar-Rūmī رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dit une merveilleuse chose :

Tu barā'ye wasl kardan aamadi

Nay barā'ye fasl kardan aamadi

Signification : Tu es venu (dans ce monde) pour créer l'union, pas pour créer la division.

Œuvre satanique

Chers frères musulmans ! Créer des divisions entre les gens, les pousser à se battre et provoquer des séparations sont autant d'œuvres sataniques. Bien que nous soyons les serviteurs du Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ, nous avons commencé à suivre Satan. Cela s'explique par le fait que nous ne respectons plus véritablement les Sunan et que nous ne suivons plus la voie de la Shari'ah au sens propre. De plus, nous manquons de connaissances sur la Shari'ah et la Sounnah, et nous ne ressentons pas l'importance de respecter la Shari'ah. C'est pourquoi chacun d'entre nous ne parle que de ses propres intérêts et ne se soucie que de lui-même.

Regardez ! Satan sème la discorde même entre frères, et l'exemple le plus clair en est l'incident de Sayyidunā Yūsuf عَلَيْهِ السَّلَام. Plus tard, lorsqu'il est devenu gouverneur d'un pays et qu'il a finalement rencontré ses frères, les paroles qu'il a prononcées sont mentionnées dans le verset 100 de la Sourate Yūsuf (partie 13) :

مِنْ بَعْدِ أَنْ تَرَعَ الشَّيْطَانُ بَيْنِي وَبَيْنَ إِخْوَتِي^ط

*Après que Satan eut semé la discorde entre moi et mes frères.*¹

¹ Saint Coran, Yūsuf, verset 100 ; traduction tirée de Kanz ul-īmān

Cela prouve que Satan crée des divisions entre les frères. ¹ **اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ** ! Dawat-e-Islami éradique la haine et allume les lampes de l'amour. Venez ! Associez-vous à l'environnement religieux de Dawat-e-Islami. La Madani lampe est allumée ; obtenez la lumière qui en émane et illuminez votre monde, votre tombe et votre au-delà.

Ô dévots du Prophète **صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَاٰلِهٖ وَسَلَّم** ! Rompre les liens familiaux est un péché très grave et est Harām. De nombreux avertissements à ce sujet apparaissent dans les *Aḥādīth* bénis. Voici quelques avertissements pour votre admonestation :

La plaidoirie de la parenté devant la cour d'Allah **عَزَّوَجَلَّ**

Il est rapporté par Sayyidunā Abū Hurayrah **رَضِيَ اللّٰهُ عَنْهُ** que le Messager d'Allah **صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَاٰلِهٖ وَسَلَّم** a déclaré :

“ Lorsque Allah **عَزَّوَجَلَّ** a créé la création, la parenté (*Qarābah*) s'est levée et a dit : “ Ô Seigneur ! Je cherche Ta protection contre la rupture des liens. ”

Allah **عَزَّوَجَلَّ** a déclaré : “ N'es-tu pas satisfait que Je maintiens un lien avec celui qui maintient un lien avec toi, et que Je rompe mon lien avec celui qui rompt son lien avec toi ? ”

La parenté répondit : “ Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ** ! Je suis satisfait. ” Après avoir raconté cela, le Saint Prophète **صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَاٰلِهٖ وَسَلَّم** récita ce verset :

فَهَلْ عَسَيْتُمْ اِنْ تَوَلَّيْتُمْ اَنْ تُفْسِدُوْا فِي الْاَرْضِ وَتَقَطِّعُوْا اَرْحَامَكُمْ ﴿٢٢﴾

gouvernance, alors vous répandriez le chaos sur terre et rompiez vos liens familiaux ? ²⁻³

¹ Selon un avis, les frères de Sayyidunā Yūsuf **عَلَيْهِ السَّلَام** étaient également des prophètes, et les nobles savants ont interprété leurs actions en disant qu'ils avaient fait tout cela pour obtenir l'amour de Sayyiduna Ya'qūb **عَلَيْهِ السَّلَام**. (Al-Fatāwā Ar-Riḍāwiyyah, vol. 15, p. 164)

² Saint Coran, Sourate Muḥammad, verset 22 ; traduction de Kanz ul-īmān

³ Ṣaḥīḥ ul-Bukhārī, vol. 4, p. 97, Hadith : 5987

Ô vous qui êtes en colère contre vos parents ! Ô vous qui vous disputez avec vos frères ! Ô vous qui rompez les liens avec vos sœurs ! Ô vous qui avez mis fin à vos relations avec vos tantes et vos oncles ! Réfléchissez profondément à la véritable Parole d'Allah ﷺ et comprenez à quel point Allah ﷻ est en colère contre ceux qui rompent les liens ! Souvenez-vous ! Rompre les liens familiaux est un péché grave. Par conséquent, si quelqu'un a rompu les relations avec ses parents ou ses frères et sœurs, il doit immédiatement mettre fin à cette situation et faire la paix avec eux.

Châtiment dans ce monde et dans l'au-delà

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a déclaré : “ La rébellion et *le Qaṭ al-Raḥim* (rompre les liens) sont deux péchés pour lesquels le châtiment est infligé dans ce monde comme dans l'au-delà. ” ¹

Privation du paradis

Une narration dit : « Celui qui rompt les liens familiaux n'entrera pas au Paradis. » ²

Les personnes défavorisées

Le Saint Prophète ﷺ a déclaré :

“ Jibrīl عليه السلام

“ Cette nuit est la nuit du milieu du mois de Sha‘bān (*Laylat u-Niṣf min Sha‘bān*) Cette nuit, Allah ﷻ libère du Feu un nombre de pécheurs équivalent au nombre de poils sur les chèvres de la tribu des Banī Kalb, mais Il ne pardonne pas aux polythéistes, à ceux qui nourrissent de la malveillance, à ceux qui rompent les liens (*Qāṭi‘ al-Raḥim*), à ceux qui laissent traîner le bas de leur vêtement (par orgueil), à ceux qui désobéissent à leurs parents et aux alcooliques. ” ³

¹ Sunan ut-Tirmidhī, vol. 4, p. 229, Hadith : 2519

² Ṣaḥīḥ Muslim, p. 1062, Hadith : 6520

³ Shu‘ab ul-Īmān, vol. 3, p. 384, Hadith : 3837

“ Celui qui rompt les liens ne devrait pas s'asseoir à notre rassemblement. ”

Un jour, alors que certaines personnes étaient présentes à la cour du Bien-Aimé Prophète ﷺ, il déclara : “ Celui qui rompt les liens de parenté ne doit pas siéger à notre rassemblement. ” En entendant cela, un jeune homme se leva et alla voir sa tante maternelle, car il était en conflit avec elle. Il lui demanda pardon, et ils se pardonnèrent mutuellement. Puis le jeune homme revint et s'assit dans le rassemblement du Bien-Aimé Prophète ﷺ. Le Dernier Prophète ﷺ déclara : “ La Miséricorde d'Allah ﷻ ne descend pas sur un peuple parmi lequel se trouve une personne qui rompt les liens. ” ¹

Rompre les liens familiaux et se priver de la miséricorde Divine

Chers frères musulmans, autrefois la rupture des liens familiaux était rare ; aujourd'hui, c'est malheureusement l'inverse. Il est devenu difficile de trouver une personne qui ne nourrisse aucun grief envers un proche, et la plupart d'entre nous vivent désormais dans l'éloignement de leurs parents et de leur famille. Voilà l'une des principales causes des épreuves qui frappent la communauté musulmane.

Au lieu de renouer les liens, beaucoup passent leur temps à se plaindre auprès des autres : “ Nos invocations ne sont pas exaucées ”, “ Je ne comprends pas quel péché a provoqué les maladies persistantes dans notre foyer”, ou encore : “ Je ne sais pas quelle faute empêche la fin de notre pauvreté.” Ils affirment avoir demandé des prières aux pieux, avoir visité les tombeaux des saints, avoir accompli de nombreuses litanies (*wazā'if*), mais leurs difficultés demeurent.

Contemplez la réalité ! Le Bien-Aimé Messager d'Allah ﷺ a déclaré : “ La Miséricorde d'Allah ﷻ ne descend pas sur un peuple parmi lequel se trouve une personne qui rompt les liens. ” ² Lorsque nous rompons les relations familiales sans raison valable selon la loi islamique, comment pouvons-nous espérer que la Miséricorde Divine nous soit accordée ? Comment nos invocations puissent-elles être acceptées ? Comment nos complications pourraient-elles être résolues ? Pour

¹ Az-Zawājir ‘an-Iqtirāf Il-Kabā’ir, vol. 2, p. 153

² Az-Zawājir ‘an-Iqtirāf Il-Kabā’ir, vol. 2, p. 153

obtenir la Miséricorde d'Allah ﷻ, nous devons cultiver la réconciliation avec nos proches. Nous devons réfléchir profondément à ceux avec qui nous sommes actuellement en froid et chercher à renouer les liens. Si l'on fait tout son possible pour se réconcilier, mais que l'autre partie reste obstinée, alors on est excusé en raison de la nécessité.

Lorsque l'on demande pardon et que l'on fait amende honorable, il faut éviter d'adopter une attitude obstinée ou menaçante. Par exemple, ne dites pas : “ Vas-tu me pardonner ou non ? Si tu ne le fais pas, cela m'est égal. ” Si l'on demande pardon avec humilité, en admettant ses torts et en évitant les débats inutiles, l'autre partie finira probablement par céder et pardonner. À l'inverse, si l'on commence à ressasser les griefs du passé ou à se livrer à des critiques tatillonnes, par exemple en disant : “ Si j'ai dit cela, tu as aussi dit cela ”, ou “ Tu nous as invités sans enthousiasme ”, ou “ Tu ne nous as pas attendus ”, la réconciliation ne sera jamais possible.

Le départ des personnes en désaccord du rassemblement

Un jour, alors que Sayyidunā Abū Hurayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapportait les *Aḥādīth* du Saint Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ, il déclara : “ J’adjure toute personne qui a rompu les liens familiaux à quitter notre rassemblement. ” Un jeune homme se leva et alla voir sa tante paternelle, avec laquelle il était en conflit depuis deux ans. Une fois qu'ils se furent réconciliés, la tante lui dit : “ Va demander la raison de cela (cette annonce). ” Sayyidunā Abū Hurayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ expliqua : “ J'ai entendu le Prophète dire : “ La Miséricorde d'Allah ﷻ ne descend pas sur un peuple parmi lequel se trouve une personne qui a rompu les liens de parenté. ” ¹

La fermeture des portes de la miséricorde

Il est rapporté par Sayyidunā al-A'mash رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ qu'un matin, Sayyidunā Ibn Mas'ūd

¹ Al-Adab ul-Mufrad, p. 26, Hadith : 61-63, sélectionné

رَضِيَ اللهُ عَنْهُ présidait un rassemblement à qui il s'adressa en disant : “ J'adjure toute personne qui est actuellement en rupture avec ses proches à quitter ce rassemblement, afin que nous puissions implorer le pardon d'Allah عَزَّوَجَلَّ ; car tant qu'une telle personne restera assise ici, les portes de la miséricorde d'Allah عَزَّوَجَلَّ resteront fermées pour nous. ” (Cela signifie qu'en présence d'une telle personne, l'invocation ne sera pas acceptée).

Chers frères musulmans, l'une des nombreuses raisons pour lesquelles les invocations ne sont pas acceptées est la rupture des liens familiaux. Aujourd'hui, beaucoup de personnes ont rompu leurs liens familiaux sans éprouver le moindre remords. Pour aggraver les choses, cela n'est souvent même pas perçu comme un péché au sein de la société, bien qu'il s'agisse d'une grave transgression. Certaines personnes semblent pieuses en apparence - elles accomplissent leurs prières, observent des jeûnes surérogatoires et se parent de la barbe et du *'imāmah* selon la Sounnah - mais elles ont provoqué de graves discordes au sein de leur famille. De même, certains n'hésitent pas à se disputer de manière irrespectueuse avec leurs parents, les fixant du regard ou les réprimandant sans aucun sentiment de culpabilité. Ils évitent leur père lors des rassemblements publiques tout en accueillant leurs amis avec des sourires et des mots doux. Ces personnes doivent se rappeler que causer de la détresse à ses parents est un péché majeur. Lorsque certaines personnes associées à l'environnement religieux de Dawat-e-Islami adoptent un tel comportement, elles deviennent non seulement pécheresses elles-mêmes, mais elles jettent également le discrédit sur l'organisation.

Amélioration du comportement au sein du foyer

Si, jusqu'à hier, vous vous adressiez à votre mère (en français) en utilisant le “ *Tu* ” informel et irrespectueux, vous devez désormais adopter le terme respectueux “ *vous* ”. Passer d'un ton discourtois à un ton digne n'entraîne ni difficulté physique ni retard significatif. Beaucoup adoptent aujourd'hui une “ politesse de façade ”, utilisant des formules respectueuses comme “ *vous* ” ou “ *Très cher* ” pour impressionner leurs amis ; pourtant, employer ce même langage respectueux avec sa propre mère est ce qui réjouira véritablement son cœur.

¹ Al-Mu'jam ul-Kabīr, vol. 9, p. 158, Hadith : 8793

Si un frère musulman, qui participe aux rassemblements inspirés de la Sounnah organisés par Dawat-e-Islami, adopte un comportement respectueux à la maison, sa mère sera profondément impressionnée par cet environnement religieux. Elle le recommandera à d'autres personnes en disant : “ Mon fils fréquente un lieu vertueux ; auparavant, il s'adressait à moi en utilisant le “ *tu* ”, mais maintenant il dit “ *Vous* ”. Avant, quand on lui demandait de faire quelque chose, il répondait sèchement “ Ouais, j'arrive ”, mais maintenant, il répond avec des mots respectueux tels que “ Oui, maman, je suis à votre service immédiatement ”. Lorsqu'une mère verra le noble caractère de son fils et la finesse de son langage, elle encouragera naturellement ses autres enfants à participer eux aussi à ces rassemblements. En fin de compte, manifester un bon caractère à la maison améliore l'atmosphère familiale et résout de nombreux problèmes familiaux.

Une raison pour laquelle les parents résistent aux environnements religieux

Certains frères musulmans trop émotifs, après avoir appris quelques Sounnahs, tentent de les imposer à leurs parents. Cela conduit parfois les parents à éloigner leurs enfants de l'environnement religieux de Dawat-e-Islami. À ces frères, vous devez comprendre que l'état d'esprit nécessaire à la pratique de la religion se développe progressivement. Vous avez assisté à des rassemblements pendant une longue période, écoutant les versets du Coran et *les hadiths* des prédicateurs, avant que votre état d'esprit ne finisse par changer. Il n'est pas réaliste d'attendre de vos parents qu'ils changent instantanément.

Si vous souhaitez guider vos parents, la méthode la plus efficace consiste à leur fournir des enregistrements audio ou vidéo de discours inspirés de la Sounnah. De plus, au lieu de leur imposer des actes vertueux, vous devriez les pratiquer vous-même de manière cohérente. Évitez d'être irritable et ne les réprimandez jamais. Si auparavant tu participais peu aux tâches du foyer, augmente ton implication après avoir rejoint un environnement religieux ; cela réjouira tes parents et apportera de l'harmonie au sein du foyer.

Si vos parents vous demandent de rentrer à la maison avant minuit, essayez d'arriver avant 23h30 et couchez-vous tôt. Cette discipline vous aidera à vous réveiller pour les

prières de Fajr et de Tahajjud, tout en vous assurant de rester en forme pour le travail le lendemain matin. À l'inverse, si vous passez vos soirées dans les cafés jusqu'à 2 heures du matin et prétendez que votre retard est dû à des activités religieuses, votre famille pourrait développer une perception négative de l'organisation. Par conséquent, accomplissez vos devoirs religieux, tels que donner une leçon *après Ishā'* ou enseigner à la Madrasat-ul-Madinah pour les adultes, et rentrez chez vous rapidement.

Chers frères musulmans, réfléchissez à ces autres récits concernant *le Şilat al-Raḥim* (le maintien des liens familiaux) :

Le lien Divin à travers la parenté

Il est rapporté dans *Şaḥīḥ ul-Bukhārī* et *Şaḥīḥ Muslim* : “ Le lien de parenté (*Raḥim*) est suspendu au Trône d'Allah et proclame : “ Celui qui me maintient, Allah ﷻ le maintiendra, et celui qui me rompt, Allah ﷻ le rompra. ” ¹

Un moyen d'obtenir la miséricorde Divine

Sayyidunā ‘Abdur-Raḥmān b. ‘Awf رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte qu'il a entendu le Messager d'Allah ﷺ déclarer :

“ Allah ﷻ dit : “ Je suis Allah ﷻ, et Je suis *Ar-Raḥmān* (Le Tout-Miséricordieux). J'ai créé le lien de parenté (*Raḥim*) et j'ai tiré son nom de Mon Nom. Quiconque entretient des liens familiaux, je le relierai à Ma Miséricorde ; et quiconque les rompt, je le priverai de Ma Miséricorde. ” ²

La véritable réconciliation

Il est rapporté dans *Şaḥīḥ ul-Bukhārī* :

“ Entretenir les liens ne consiste pas seulement à rendre la gentillesse des proches (c'est-à-dire à bien traiter ceux qui vous traitent bien) ; au contraire, le véritable entretien des liens consiste à maintenir la relation même lorsqu'un proche l'a rompue. ” ³

¹ Şaḥīḥ Muslim, p. 1062, Hadith : 6519

³ Şaḥīḥ ul-Bukhārī, vol. 4, p. 98, Hadith : 5991

Ce hadith nous enseigne une leçon profonde : nous devons renouer le contact même avec ceux qui ont rompu les liens et qui nous en veulent. Si nous les rencontrons, nous devons leur adresser le “ salām ” ; si nous organisons une réception, nous devons les inviter, qu'ils y assistent ou non. Nous devons accomplir notre devoir de Şilat al-Raḥīm en tout temps.

“ Ne soyez pas comme ces gens-là ”

Un hadith béni dans *Sunan ut-Tirmidhī* dit :

“ Ne soyez pas parmi ceux qui disent : “ Si les gens nous traitent bien, nous les traiterons bien, et s'ils agissent injustement, nous agissons injustement. ” Au contraire, habituez-vous à ceci : si les gens vous traitent bien, rendez-leur la pareille, et s'ils agissent injustement, ne répondez pas par l'injustice. ¹

Ô disciples du Prophète ﷺ ! Ce hadith nous enseigne que nous ne devons pas répondre “ à la pierre par la pierre ” (c'est-à-dire riposter). Peu importe à quel point nos proches peuvent nous traiter mal, nous ne devons pas fermer la porte de la gentillesse de notre côté.

Allah عزَّوَجَلَّ sera votre Protecteur et votre Soutien

Une personne a dit un jour à la cour du Prophète ﷺ : “ Ô Messager d'Allah ﷺ ! Je renoue des liens avec mes proches, mais ils les rompent ; je les traite avec bonté, mais ils me traitent avec méchanceté ; je les traite avec douceur et indulgence, mais ils ne me reconnaissent pas. ”

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ répondit : “ Si tes paroles sont vraies, alors tu as parcouru un chemin long et difficile, et tant que tu resteras ferme dans cette habitude, Allah عزَّوَجَلَّ restera ton Protecteur et ton Soutien. ” ²

¹ Sunan ut-Tirmidhī, vol. 3, p. 405, Hadith : 2014

² Şaḥīḥ Muslim, p. 1062, Hadith : 6525

La meilleure charité

Un hadith béni dit : “ La meilleur charité est de donner à un parent qui nourrit de la rancœur. ” ¹

Chers frères musulmans, il est clair que donner à un parent qui nous déteste est la forme de charité la plus noble. Cependant, nous avons souvent tendance à favoriser ceux qui nous louent et nous flattent, tout en nous détournant de ceux qui nous insultent ou se moquent de nous.

Un examen de comptes facilité au Jour de la Résurrection

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a déclaré : “ Quiconque possède trois qualités, son examen des comptes au Jour de la Résurrection sera extrêmement facile, et sa demeure sera le Paradis. ”

ﷺ ont demandé : “ Ô Messager d'Allah ﷺ !
Quelles sont ces trois qualités ? ”

Il ﷺ répondit :

1. “ Donne à celui qui te prive.
2. Réconcilie-toi avec celui qui rompt les liens avec toi.
3. Pardonne à celui qui t’opprime. ” ²

Chers frères musulmans, rompre les liens familiaux est Ḥarām (interdit). Même si un proche rompt les relations, nous avons pour ordre de renouer le contact. Si, malgré nos efforts, nous ne parvenons pas à restaurer une relation brisée au cours de notre vie, nos efforts ne seront pas vains, car grâce à eux, Allah عزَّوَجَلَّ et Son messager ﷺ seront satisfaits, et c'est là le but ultime de notre vie.

Souvenez-vous ! Même si le monde entier se retourne contre nous, si le Seigneur Miséricordieux est satisfait, alors tout va bien. Maintenez des relations avec vos proches uniquement pour l'agrément d'Allah عزَّوَجَلَّ. Si un proche a un défaut, évitez sa mauvaise compagnie et détestez ses actions pécheresses, mais ne nourrissez pas de

¹ Mustadrak, vol. 2, p. 27, Hadith : 1515

² Mustadrak, vol. 3, p. 362, Hadith : 3968 sélectionné

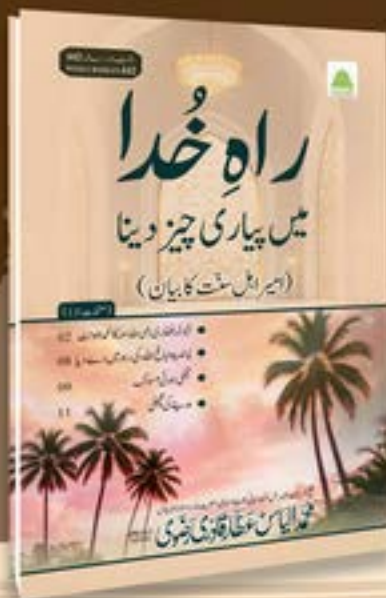
malveillance à son égard. Par exemple, si quelqu'un se rase la barbe, détestez l'acte de se raser, mais ne gardez pas de rancune contre cette personne.

Aujourd'hui, beaucoup de gens gardent rancune et se battent pour leur ego plutôt que pour des raisons religieuses. Par exemple, certains ne détestent pas un proche parce qu'il manque ses prières ou regarde des films, mais parce que ce proche a ignoré leurs conseils, les a réprimandés en public ou ne les a pas invités à une cérémonie. De nos jours, certains gendres traitent leurs beaux-parents comme des serviteurs et exigent un protocole spécial à chaque événement, ou trouvent des excuses pour ne pas y assister. Une telle fierté mesquine détruit des familles entières.

Qu'Allah ﷻ ait pitié de notre état et nous accorde la capacité de maintenir les liens familiaux avec gentillesse.

اٰمِيْنُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

Prochain livret hebdomadaire



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | **E-mail:** french.translation@dawateislami.net